

Aperçu des directives nationales en matière d'activités sportives organisées

Version du 15.01.2021

Le tableau ci-dessous est basé sur les dispositions nationales valables en Valais dès le **18.01.2021**.

Les plans de protection doivent être élaborés et être avalisés.

Le présent résumé se concentre sur les directives de protection pour la pratique effective des activités sportives.

Toutes les autres directives selon le plan de protection s'appliquent bien entendu à ces activités sportives également.

Les installations sportives qui ne sont pas en libre accès (en salle ou grillagées et clairement délimitées) sont fermées pour le public adulte (>16 ans).

Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans tous les espaces clos.

Le masque peut être retiré exclusivement pendant la pratique d'activité sportive à condition que la distanciation soit respectée (=15m2 par personne)

Si la distanciation ne peut pas être respectée, le port du masque doit être maintenu.

Les jeunes de moins de 16 ans ne sont pas astreints à cette règle de distanciation, respectivement à celle des 15m2.

Les enfants / jeunes de moins de 12 ans ne sont pas astreints au port du masque.

Sport de masse / Sport populaire / Sport amateur

Enfants et des jeunes < 16 ans

Entraînements à l'intérieur et l'extérieur	Aucune restriction
Compétitions	Interdites

Adultes > 16 ans

Sports avec contact physique	Interdits
Sports sans contact physique à l'intérieur	Interdits
Sports stationnaires sans contact physique à l'intérieur	Interdits
Sports sans contact physique à l'extérieur	Masque ou distanciation, maximum 5 personnes adultes par groupe, y compris le moniteur, le plan de protection de la faîtière nationale est appliquée.
Sports stationnaires sans contact physique à l'extérieur	Port du masque en permanence ou distanciation.
Compétitions amateurs	Interdites

Gymnastique parents-enfants

Particularité pour les cours parents-enfants	Port du masque pour les adultes, 15m2 par tandem, maximum 5 personnes adultes par groupe, y compris le moniteur, le plan de protection est appliquée.
--	---

Sport de compétition / Sport professionnel

Sportifs individuels professionnels

Définition	Les athlètes de performance font partie d'un cadre national déterminé par la fédération sportive respective concernée, membre de Swiss Olympic et/ou titulaires d'une carte Swiss Olympic or, argent, bronze, élite et Talent National
Entraînements individuels	Autorisés
Entraînements en groupe	Maximum 15 personnes
Entraînements dans un fitness	Autorisés

Compétitions

Sports d'équipe professionnelle	Participation possible mais sans public
---------------------------------	---

Définition

Toutes les équipes féminines et masculines des plus hautes ligues de football, de hockey sur glace, de handball, de volleyball, de basketball et d'unihockey. Ainsi que les équipes masculines de ligue B de football et de hockey sur glace.

Relève Football hommes : U-21 pour l'entraînement uniquement, U-18, U-17;

Relève Hockey sur glace hommes : U20-Elite, U17-Elite

Entraînements

Autorisés en tant qu'équipe effective

Entraînements dans un fitness

Autorisés

Compétitions officielles

Participation possible, mais sans public

Sport scolaire

Primaires

Primaires	Aucune restriction
Secondaires 1 + 2	Distanciation ou masque

Secondaires 1 + 2

Distanciation ou masque

Installations sportives

Installations sportives et de loisirs en salle (incl. fitness)

Fermés pour le public adulte (>16 ans)

Les installations au grand air (pistes de ski de fond, parcours vita, pistes finlandaises, etc.) peuvent rester ouvertes, conformément à l'ordonnance. Les places publiques également utilisées pour la pratique du sport (p. ex. terrains de sport près des écoles) peuvent rester ouvertes. Il en va de même pour les installations en libre accès tels que les terrains de football, de basketball ou les tables de ping-pong.

Mais les installations grillagées et clairement délimitées (qui ne sont donc pas en libre accès), doivent être fermées (p. ex. courts de tennis, certains terrains de football, patinoires, stades d'athlétisme, etc.).

Exemptions

Enfants et jeunes < 16 ans	Les installations sportives et de loisirs peuvent être utilisées par des jeunes de moins de 16 ans jusqu'à 23h00 ainsi que le dimanche et les jours fériés
Traitements médicaux	La réadaptation dans un cadre strictement médical avec un médecin ou un physiothérapeute est autorisée.
Centres équestres	Pratique sportive interdite. Les centres équestres ne sont pas concernés par les restrictions liées aux dimanches et aux jours fériés, car les chevaux doivent être sortis tous les jours.

Manifestations sportives

Athlètes professionnels	Autorisés
Staff sportif	Autorisés
Staff d'organisation	Autorisés
Médias	Autorisés
Spectateurs	Huis-clos = 0 spectateur

Camps sportifs / journées sportives

Camps avec nuitées	Les chambres ou dortoirs doivent proposer 4 m2 par personne sans limite supérieure et les utilisations du restant du complexe (cuisines, salle de restauration, cantines,...) doivent respecter les différents plans de protection. La location d'un chalet ou d'un appartement de manière privatisée est limitée à 10 personnes.
Journées sportives	En respectant strictement les directives.

Légende

Aucune restriction
Avec des directives sur les mesures de protection
Pas autorisé ou restrictions sévères sur la forme de l'activité